



**Comité de Direction de l' AISOL**  
1863 Le Sépey

***Le Comité de direction aux membres  
du Conseil Intercommunal de  
l' AISOL***

**Préavis n° 2/2018 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin concernant le budget 2019**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2019.

Depuis maintenant 2 ans, soit la rentrée d'août 2016, le budget de fonctionnement de l' AISOL c'est stabilisé. En effet, tous les sites scolaires sont dans leur configuration standard et l'horaire continu est de mise des Diablerets à Leysin. Un accueil pour tous les enfants de l'établissement est proposé durant la pause de midi.

Le prochain objectif de l'Association Intercommunale scolaire est d'offrir une structure d'accueil, le matin avant le début des cours et dès la fin des classes jusqu'en fin de journée. Les réflexions vont bon train, les premières démarches sont lancées, votre Comité de direction ayant comme objectif de pouvoir offrir cette facilité dès la rentrée d'août 2019. Nous nous efforçons de trouver une solution avec des partenaires locaux dans des structures existantes. La maîtrise des coûts liée à cette évolution est le fil rouge de nos démarches.

Le budget qui vous est présenté pour l'exercice 2019 reste néanmoins proche du budget 2018, respectivement des comptes 2017. En effet, ce dernier est dorénavant exclusivement lié au nombre d'élèves fréquentant l'établissement scolaire des Ormonts-Leysin.

**Le poste 52.301.1 – traitement du personnel** augmente légèrement. Depuis mai 2018, le concierge d'Aigremont, M. Rudolf Koller appuie Mme Yildirim sur le site du Sépey, M. Koller se chargeant de la surveillance des élèves du secondaire. Pour compenser cette nouvelle mission qui lui a été attribuée, Mme Karine Schmutz, laquelle travaille pour la Dent de Midi, en charge des repas au Sépey, effectue 4 heures par semaine pour épauler le concierge dans les tâches de nettoyage du collège d'Aigremont.

**Le poste 52.351.2** reflète la participation au salaire de la bibliothécaire, Mme Noémie Jatton. Rappelons que cette dernière est employée à 80 %. Son salaire est divisé comme suit : Le Canton assume le 70 %, la Commune de Leysin 5 % et l' AISOL 5 %. A noter que le Canton facturera 10 % à l' AISOL. Nous nous chargerons d'encaisser les 5 % auprès de la Commune de Leysin. Ces compensations sont visibles dans **le poste 52.465.6**.

Nous relevons que **le poste 52.309.2 - Activités extrascolaires**, reste stable. Une participation par élève est attribuée pour différentes activités. Aucun changement significatif n'est à prévoir au vu de la stabilité des effectifs.

Le concierge tient un budget précis des dépenses liées au **poste 52.314.1 – Frais d'entretien et d'équipement**. A la fin de chaque année scolaire un décompte final est effectué nous permettant d'avoir une vision précise de cette dépense.

**Les postes : 52.312.1 - Electricité, chauffage, 52.315.1 - Frais d'exploitation d'Aigremont et 52.318.6 - primes d'assurances**, sont liés à l'exploitation du collège d'Aigremont et à la gestion par l' AISOL de celui-ci.

**Les postes 52.316.1 - location salles de classes, 52.316.2 – Location salles de gymnastique et 52.316.3 – Location collège intercommunal**, correspondent à la location des différents bâtiments sur les 3 Communes. Pour les bâtiments primaires, les classes entièrement rénovées sont louées au prix de CHF 3'200.- par mois. La création d'une salle de classe supplémentaire au Sépey justifie l'augmentation de ce poste.

Le Comité de direction de l' AISOL estime toujours qu'il serait souhaitable d'abandonner le mode de location par salle de classe et de convenir d'une location « tout inclus » pour tous les bâtiments scolaires exploités par l' AISOL. Des discussions à ce sujet entre les 3 Municipalités ont été entamées depuis quelques temps déjà. L' AISOL souhaite vivement qu'une décision soit prise à ce sujet courant 2019. Cette méthode n'amènera pas de changement significatif de la part facturée à l' AISOL mais doit viser à simplifier la gestion des bâtiments scolaires.

Une aide aux devoirs est mise en place dans tout l'établissement depuis la rentrée d'août 2017, **poste 52.318.9 – Devoirs surveillés**. Nous voulons offrir une vraie alternative de support scolaire aux parents qui en exprimeraient le besoin pour leurs progénitures. Les coûts liés à ce poste concernent uniquement la rémunération des enseignants qui assurent cette tâche. Les élèves sont en mesure de solliciter l'enseignant pour la réalisation de certains devoirs. Cette activité s'inscrit dans un but pédagogique. Afin d'offrir cette chance sur nos sites, le Comité de direction propose de soutenir cette activité pour éviter une charge trop importante aux parents. La participation des parents est d'ailleurs visible au **poste 52.465.3 – Participation des parents – devoirs**. Le coût projeté à la charge de l' AISOL s'élève à environ CHF 15'500.- pour cette nouvelle année.

**Les comptes 52.321.1 - intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement mobilier**, sont liés à la somme empruntée pour équiper le collège d'Aigremont et l'amortissement du mobilier sur 10 ans. La répartition des charges liées à ces deux postes est calculée en fonction du nombre d'habitants par Commune au 31.12 de l'année qui précède l'exercice en question dans ce préavis.

**Le poste 52.352.1 - Ecolages payés à d'autres communes**, couvre les cas spécifiques d'enfants scolarisés dans d'autres programmes (notamment classe de raccordement, sport-étude, raisons pédagogiques).

**Le poste 52.366.1 - Frais de transports**, augmente légèrement par rapport au budget 2018. La Communauté Tarifaire Vaudoise est désormais notre interlocuteur pour les transports scolaires assurés par les services publics. Un forfait a pu être négocié afin d'offrir un abonnement Mobilis pour tous les enfants de l' AISOL, leur permettant de se déplacer sur tout le territoire de nos 3 Communes. Ce qui regroupe les trajets de Carpostal et des TPC (ASD, sur le trajet Le Sépey – Les Diablerets). Le forfait représente plus ou moins le montant qui était payé au TPC et à Carpostal jusqu'à présent. Néanmoins, en incluant le train pour tous les enfants, les services proposés sont clairement supérieurs aux années précédentes.

A noter également que, depuis la rentrée 2018, l'entreprise Natale Repici assume les transports scolaires des enfants d'Ormont-Dessous, Madame Simone Roulin ayant décidé de profiter de sa retraite. Cette dernière s'est vue offrir un repas en compagnie de M. Ginier, membre du Comité de direction de l' AISOL en charge des transports, afin de la remercier pour toutes ces années d'excellente collaboration.

**Le poste 52.366.2 - Frais de repas**, baisse sensiblement pour la deuxième année consécutive. Pour rappel, depuis août 2016, tous les élèves de l'Etablissement Scolaire ont la possibilité de prendre le repas de midi dans les 3 réfectoires. Près de 400 élèves, sur les 550 que compte l'Etablissement sont inscrits à l'un des 3 sites. Ceci démontre à quel point cette offre était attendue par les familles de notre vallée. Le nombre annuel de repas est légèrement inférieur aux premiers pronostics après un premier exercice complet, d'où cette diminution. Depuis août 2018, nous avons renouvelé notre collaboration avec la Dent de Midi pour la livraison des repas au Sépey. Ces derniers ont consenti un effort important en abaissant le prix du repas à CHF 13.66 au lieu des CHF 15.08 jusqu'à présent, pour environ 27'000 repas annuel.

Nous avons également revu notre politique vis-à-vis des pique-niques, depuis la rentrée dernière, le prix du pique-nique est ramené à CHF 2.- à charge des parents. L'intégralité de cette participation sera reversée aux différents prestataires.

Il faut relever que le prix moyen du repas facturé à l' AISOL par les différents prestataires, Concordance et La Dent de Midi dépend du nombre de repas annuels servis. Pour la troisième année d'exploitation, le nombre de repas servis au Sépey baisse légèrement à environ 28'000 repas annuels, soit environ 500 de moins que l'année précédente. A Leysin, pas moins de 18'800 repas ont été servis et environ 4000 repas au réfectoire des Diablerets.

Pour rappel, la participation des parents s'articule de la manière suivante :

- CHF 7.- par repas pour les élèves du premier cycle primaire (1 à 4P)
- CHF 7.50 par repas pour les élèves du deuxième cycle primaire (5 à 8P)
- CHF 8.- par repas pour les élèves du degré secondaire (9 à 11S)

Il est important de relever que la politique de soutien de l' AISOL reste l'une des plus généreuse du district. Certaines communes n'apportant aucun soutien financier aux parents pour les repas de midi, notamment à Aigle et à Villeneuve. La participation des parents est comptabilisée dans le **compte 52.465.1**.

La participation des communes, **52.452.1** , **52.452.2** et **52.452.3** est adaptée en fonction du total des charges, proportionnellement au nombre d'élèves dans les 3 communes au 31 octobre de l'année en cours, comme défini dans nos statuts. **Les postes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement du mobilier** sont quant à eux répartis en fonction du nombre d'habitants, comme décrit dans le 2<sup>ème</sup> paragraphe de la page 2 du présent préavis.

La politique de participation de l'Etat pour les enfants de migrant a passablement évolué. Une prise en charge des frais d'écologie réels est appliquée. Depuis 2015, les enfants de l'EVAM ne sont plus inclus dans les effectifs de Leysin. L' AISOL encaisse directement les remboursements de l'Etat. **Le poste 52.465.2 - Participations EVAM** reflète cette participation.

Courant 2019, des dépenses d'investissements feront l'objet d'un préavis à part entière. En effet, les classes primaires du Sépey et des Diablerets seront équipées de tableaux interactifs à l'instar des jeunes Leysenouds. De plus, par mesure d'équité, comme convenu dans le préavis 2-2017 – Stratégie 2016-21, l' AISOL prendra à sa charge l'achat des tableaux du collège du Suchet lors de la construction de l'école, en remboursant la part avancée par la Commune de Leysin.

Votre comité s'emploie à maîtriser les dépenses de l' AISOL année après année. Les variations sont étroitement corrélées à l'évolution du nombre d'élèves. Nous nous efforçons de mettre en place une organisation efficace et propice à l'accueil de nouvelles familles dans nos communes.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE  
DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2018**

- Vu** le préavis No 2/2018 du 10 octobre 2018 ;  
**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;  
**Attendu** considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

D'adopter le budget 2019 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

*Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 10 octobre 2018.*

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président :



Eric Barroud

La Secrétaire :



Micheline Nauer

*Répondant du Codir AISOL : Eric Barroud*